



ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION A Madame DEMEILLERS Nicole – Première adjointe au maire

Le Maire de la Commune d'AUZEBOSC,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal en date du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026 ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation à Madame DEMEILLERS Nicole, première adjointe au maire

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame DEMEILLERS Nicole, première adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- A- Administration générale : correspondance courante
- B- Suivi de la comptabilité courante et de l'exécution budgétaire : bons de commande, devis, mandats correspondant à des dépenses de fonctionnement et d'investissement, titres correspondant à des encaissements de fonctionnement et d'investissement, cessions, achats / ventes de bien,
- C- Pilotage de la commission « finances et marchés publics »
- D- Préparation du budget communal en relation avec le secrétariat de mairie,
- E- Marchés publics : suivi de la commande publique - mise en place des procédures d'ouverture de plis pour les marchés (en fonction des seuils relatifs à la commande publique)
- F- Signatures relatives à des actes notariés

Article 2 : Cette délégation est accordée pour la période du mandat électoral 2026-2032 et s'accompagne d'une délégation de signature.

Article 3 : La signature par Madame DEMEILLERS Nicole des pièces et actes devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ».

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame DEMEILLERS Nicole, la délégation de signature est donnée à Monsieur PERRET Christophe, deuxième adjoint.

Article 5 : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- G- Au préfet
- H- Au Comptable Public
- I- Et notifié à l'intéressée

Notifié le 21/03/2026

Signature de Madame DEMEILLERS Nicole

Fait à Auzebosc, le 21 mars 2026.
Le Maire, TOURMENTE Moïse

